# COLLÈGE ÉLECTORAL FRANÇAIS

Circonscription électorale :
Canton électoral :
Bureau principal de canton
ELECTIONS LEGISLATIVES FEDERALES DU
Procès-verbal des opérations de dépouillement en cas de vote automatisé.
I. – Constitution et composition du bureau.
1. – Constitution et Composition du bureau.
Le bureau principal de canton, réuni le 20 à heures dans un local situé à, est composé comme suit : (1)
Président : M.
Assesseur: M.
Assesseur : M
Assesseur: M.
Secrétaire : M.
Un des membres ayant été empêché ou absent, le bureau a procédé comme il est stipulé à l'article 152, alinéa 2, du Code électoral. Cela concerne : Madame, Monsieur,
Ont siégé comme témoins : (2)
Pour la liste : M

Le bureau s'est constitué immédiatement et les membres ont aussitôt prêté le serment prévu à l'article 104 du Code électoral (2). Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment prescrit.

OBSERVATIONS:	

- Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).
- Le procès-verbal et les annexes sont indissociables.
- (2) Si plusieurs témoins se sont présentés pour une même liste et s'il a fallu procéder à un tirage au sort, il y a lieu de le signaler sous la rubrique "Observations".
  - La formule de la prestation de serment pour les membres du bureau est :
    - « Je jure de recenser fidèlement les suffrages et de garder le secret des votes ».

Pour les témoins et le secrétaire, cette formule est :

« Je jure de garder le secret des votes ».

Le serment est prêté par l'assesseur, par le secrétaire et par les témoins entre les mains du Président, et par celui-ci en présence du bureau constitué.

Le Président, l'assesseur ou le secrétaire, nommé au cours des opérations en remplacement d'un membre empêché, prête ledit serment avant d'entrer en fonction. Il en est fait mention au procès-verbal.

<sup>(1) -</sup> En cas d'empêchement ou d'absence du Président ou d'un assesseur, le bureau se complète lui-même et la voix du membre le plus âgé est prépondérante.

<sup>-</sup> Si le secrétaire fait défaut ou s'il a dû assumer les fonctions d'assesseur, un des assesseurs exerce les fonctions de secrétaire. Le cas échéant, ces faits sont relatés sous la rubrique « Observations ».

## II. – Réception des disquettes de vote et totalisation des votes.

Le bureau a reçu successivement :

Numéro des bureaux de vote	Heure à laquelle la (les) disquettes des bureaux de vote est (sont)	Nombre de votes	Observations (3)
bureaux de vote	enregistrée(s)	(3)	

<sup>(3) -</sup> Nombre de cartes magnétiques enregistrées dans l'urne.

<sup>-</sup> Mentionner le cas où la copie de la disquette a dû être enregistrée ou si, suite à une défectuosité de la disquette originale et de la copie de cette dernière, le bureau principal de canton a dû procéder à un nouvel enregistrement complet d'un bureau de vote. En outre, mentionner les enveloppes faisant défaut, etc.

mentionnées ci-dessous :		•	•	
Observations.				

Le bureau a constaté que les disquettes provenant des bureaux de vote étaient régulièrement scellées avant leur réception et avant leur enregistrement, tout comme les enveloppes qui les accompagnaient ; sous réserve des observations

Le bureau procède ensuite à la totalisation des votes pour la Chambre et le Sénat (4). Lorsque les résultats de tous les bureaux de vote ont été enregistrés, le Président du bureau principal procède à l'impression du procès-verbal et des tableaux de recensement – cf. annexes 1 et 2 à cette formule (5). Le chiffre électoral de chaque liste est également ajouté (5), ainsi que, pour chaque candidat de chaque liste, le total des votes nominatifs qu'il/elle a obtenus (candidats et suppléants).

Le résultat du dépouillement s'établit comme il est indiqué aux tableaux ci-annexés.

### → Communication des résultats par voie digitale.

Le président du bureau principal de canton ou la personne qu'il a désignée à cette fin communique, sans délai et en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité :

- a. le total des bulletins déposés, le total des bulletins blancs et nuls et le total des votes valables;
- b. le chiffre électoral de chacune des listes;
- c. les suffrages nominatifs obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant.

-au Ministre de l'Intérieur.

### → Transmission du procès-verbal et du tableau récapitulatif.

Le président du bureau principal de canton assure l'envoi sans délai et en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif:

- a. au Président du bureau principal de la circonscription électorale et au Ministre de l'intérieur en ce qui concerne l'élection de la Chambre;
- b. au président du bureau principal de province et au Ministre de l'Intérieur pour ce qui concerne l'élection du Sénat;

Une version papier du procès-verbal, dressé en deux exemplaires, et les tableaux de recensement signés par le Président du bureau principal de canton, les membres du bureau et les témoins, sont placés sous enveloppes scellées dont la suscription indique le contenu.

Le Président du bureau principal de canton transmet lesdites enveloppes scellées de couleur blanche et rose respectivement par la voie la plus rapide au président du bureau principal de circonscription pour ce qui concerne l'élection de la Chambre et au président du bureau principal de province pour ce qui concerne l'élection du Sénat, qui en donnent chacun récépissé.

Fait à	le	20

Le secrétaire, Les assesseurs, Les témoins, Le Président,

P.S. LE PRÉSIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ÉLECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE DE TOUS LES BUREAUX ÉLECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NÉCESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ÉLECTIONS, AFIN D'ÉVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE.

<sup>(4)</sup> La proclamation par le Président du bureau principal de canton de résultats partiels obtenus par les listes <u>peut</u> intervenir après l'enregistrement d'au moins 10 bureaux et par la suite de 10 bureaux de vote supplémentaires et ainsi de suite jusqu'à l'enregistrement de tous les bureaux de vote.

<sup>(5)</sup> Le chiffre électoral de chaque liste est constitué par l'<u>addition des cartes magnétiques</u> contenant un vote valable en tête de liste ou en faveur d'un ou plusieurs candidats (titulaires et/ou suppléants) de cette liste.

Province:
Bureau principal de canton :
où il est fait usage du vote électronique

### **ELECTIONS LEGISLATIVES FEDERALES DU...**

Liste en vue du paiement, par virement bancaire, des jetons de présence aux membres du bureau électoral.

\_\_\_\_\_

Lisez attentivement les instructions en bas de page avant de remplir ce formulaire

Les soussignés, le Président, le secrétaire et les assesseurs du bureau électoral susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes.

N	UME	ERO	) DE	REC	GIST	ΓRE	NA	TIO	NAI	L (1)	)		NOM ET PRÉNOM (2)	FONC- TION (3)	NUMÉRO DE COMPTE										MONT ANT EUR	SIGNATURE		
						-				-				P				1							-		78	
						-				-				S				-							-		31,2	
						-				-				A				-							-		31,2	
						-				-				A				-							-		31,2	
						1				-				A				-							-		31,2	
						ı				1				A				1							-		31,2	
						1				-								1							-			
						1				-								-							-			
Total Personnes :							-				-							Mo EU	nt total :									

Signature des membres du bureau électoral,

Le secrétaire, Les assesseurs, Le Président,

<sup>(1)</sup> Ce numéro est renseigné au verso de la carte d'identité.

<sup>(1)</sup> Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M<sup>me</sup>) ou Monsieur (M.).

<sup>(2)</sup> En ce qui concerne la fonction, complétez comme suit : P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le secrétaire.

### INSTRUCTIONS À SUIVRE

- 1. POUR PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE, LES MEMBRES DU BUREAU MENTIONNENT DE FAÇON CLAIRE ET PRÉCISE LEURS COORDONNEES, SPÉCIALEMENT LEUR NUMERO DE COMPTE.
- 2. CE DOCUMENT EST À ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE:
  - LE PREMIER EST À REMETTRE LE JOUR DU SCRUTIN AU PRÉSIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON A QUI LE REMETTRA, LE LUNDI MATIN SUIVANT LES ÉLECTIONS, AU PERCEPTEUR DES POSTES;
  - LE SECOND EST À CONSERVER PAR LE PRÉSIDENT DU BUREAU.
- 3. Le numéro de registre national permet l'inscription au dossier population des membres du bureau électoral du nombre de fois où ils ont siégés en une telle qualité.

## ANNEXE 1 A LA FORMULE AB/25bis

Canton éle	ption électorale de :ectoral :incipal de canton	Date : Heure :		
		TON DE LA CHAMBR	E DES REPRESENTA	NTS DU
		TABLEAU DE RECE	NSEMENT DES VOTE	ES
<u>L</u>	<u>iste</u>			
A. <u>CHIFFI</u>	RE ELECTORAL			
	ous-catégorie 1° Nombre de otes en tête de liste	cartes avec des		
V	ous-catégorie 2° Nombre de otes en faveur d'un ou plusie culaires			
So	ous-catégorie 3° Nombre de otes en faveur d'un ou plusie culaires et d'un ou plusieurs c	urs candidats		
	ous-catégorie 4° Nombre de veur d'un ou plusieurs candi			
		CHIFFRE ELECTOR	RAL :	
В. <u>VOTE</u>	S NOMINATIFS POUR L	ES CANDIDATS-TITU	<u>JLAIRES</u>	
1 M				
4. M		•••••		
5. M		•••••		
		•••••		
7. M				
9. M				
		•••••		
		••••••		
		•••••		
14. 101				
C. <b><u>VOTE</u></b>	S NOMINATIFS POUR L	ES CANDIDATS-SUPI	<u>PLEANTS</u>	
1. M				

4. M	
5. M	
6. M	

## Liste ...

B.

C.

A.CHIFFRE ELECTORAI	L
---------------------	---

	Sous-catégorie 1° Nombre de ca votes en tête de liste	artes avec	e des			
	Sous-catégorie 2° Nombre de ca votes en faveur d'un ou plusieur titulaires					
	Sous-catégorie 3° Nombre de ca votes en faveur d'un ou plusieur titulaires et d'un ou plusieurs ca	s candida	ats			
	Sous-catégorie 4° Nombre de ca faveur d'un ou plusieurs candida					_
		CHIFF	RE ELECTORA	L	:	
VO]	ΓES NOMINATIFS POUR LE	S CANE	DIDATS-TITUL	<u>AIRES</u>		
		•••••				
		•••••				
		•••••				
		•••••				
		•••••				
		•••••				
		•••••				
		•••••				
	[					
	[					
	[					
	[					
4. M	[		•••••			
<b>VO</b> ]	TES NOMINATIFS POUR LE	S CANE	DIDATS-SUPPL	<b>EANTS</b>		
5. M						

## ANNEXE 1 A LA FORMULE AB/25bis

## TABLEAU RECAPITULATIF.

a. Cart	tes enregistrées (= $b + c$ ):
	tes avec des votes valables $(= a - c)$ :
c. Cart	tes avec des votes blancs :
d. Car	tes avec des votes déclarés nuls :
La list	te obtient :
	Cours satéranis 10 Nambus de sautes avec des
	Sous-catégorie 1° Nombre de cartes avec des votes en tête de liste
	votes en tete de fiste
	Sous-catégorie 2° Nombre de cartes avec des
	votes en faveur d'un ou plusieurs candidats
	titulaires
	Sous-catégorie 3° Nombre de cartes avec des
	votes en faveur d'un ou plusieurs candidats
	titulaires et d'un ou plusieurs candidats suppléants
	Sous-catégorie 4° Nombre de cartes avec des votes en
	faveur d'un ou plusieurs candidats suppléants
	CHIEFER ELECTION AL
	CHIFFRE ELECTORAL :
I a liet	te obtient :
<u>La пъ</u>	te obtient .
	Sous-catégorie 1° Nombre de cartes avec des
	votes en tête de liste
	Sous-catégorie 2° Nombre de cartes avec des
	votes en faveur d'un ou plusieurs candidats
	titulaires
	Sous-catégorie 3° Nombre de cartes avec des
	votes en faveur d'un ou plusieurs candidats
	titulaires et d'un ou plusieurs candidats suppléants
	Sous-catégorie 4° Nombre de cartes avec des votes en
	faveur d'un ou plusieurs candidats suppléants
	CHIFFRE ELECTORAL :
	CHILITAD ELLECTORAL
	TOTAL GENERAL:
	(= cartes avec des votes valables)
	Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des
	avec des votes valables qui s'élève à ( cartes trouvées dans les urnes moins cartes avec des votes
blancs	
	Fait à, le

Les témoins,

Le Président,

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Canton électoral :		Date :
Bureau principal de canton	Heure:	
Bureau principal de canton		
	ELECTION DU SE	ENAT DU
	MADI EALI DE DECENCE	
	TABLEAU DE RECENSE	MIENT DES VOTES
		<del></del>
Liste		
<del>======</del>		
A. <u>CHIFFRE ELECTORAL</u>		
Sous-catégorie 1° Nombre de	e cartes avec des	
votes en tête de liste		
G		
Sous-catégorie 2° Nombre de		
votes en faveur d'un ou plusie titulaires	eurs candidats	
tituranes		•••••
Sous-catégorie 3° Nombre de	e cartes avec des	
votes en faveur d'un ou plusie		
titulaires et d'un ou plusieurs		
_		
Sous-catégorie 4° Nombre de		
faveur d'un ou plusieurs cand	lidats suppléants	
	CHIFFRE ELECTORAL	
	CHIFFRE ELECTORAL	
B. <b>VOTES NOMINATIFS POUR I</b>	LES CANDIDATS-TITULAI	RES
1. M		
2. M		
3. M		
4. M	•••••	
5. M 6. M		
7. M		
8. M		
9. M		
10. M		
11. M		
12. M		
13. M		
14. M		
1 S N A		

## C. <u>VOTES NOMINATIFS POUR LES CANDIDATS-SUPPLEANTS</u>

15. M. ....

.....

4.34		
1. M	•••••	
2. M	•••••	
3. M		
4. M		
5. M		
6. M	•••••	

## Liste ...

## A.CHIFFRE ELECTORAL

6. M. ....

	Sous-catégorie 1° Nombre de votes en tête de liste	cartes avec des			
	votes en tete de fiste			**********	
	Sous-catégorie 2° Nombre de votes en faveur d'un ou plusier titulaires				
	Sous-catégorie 3° Nombre de votes en faveur d'un ou plusieur titulaires et d'un ou plusieurs c	urs candidats			
	Sous-catégorie 4° Nombre de faveur d'un ou plusieurs candid				
		CHIFFRE ELECTO	RAL	:	
В. <u>VO</u>	TES NOMINATIFS POUR L	ES CANDIDATS-TITU	<u>JLAIRES</u>		
1. M					
		•••••			
4. M					
5. M					
6. M					
7. M					
8. M					
10. M	1				
	1				
12. N	1				
	1				
	1	•••••			
15. M	1	•••••			
C. <u>VO'</u>	<u> FES NOMINATIFS POUR L</u>	ES CANDIDATS-SUPI	PLEANTS		
1 M					
		•••••			
		•••••			
		•••••			
٥. ١٠١		•••••			

.....

## TABLEAU RECAPITULATIF.

b. Carte c. Carte	es enregistrées (= $b + c$ ) :es avec des votes valables (= $a - c$ ) : es avec des votes blancs :es avec des votes déclarés nuls :					
La liste	obtient :					
	Sous-catégorie 1° Nombre de carte votes en tête de liste	s avec des				
	Sous-catégorie 2° Nombre de carte votes en faveur d'un ou plusieurs catitulaires					
	Sous-catégorie 3° Nombre de carte votes en faveur d'un ou plusieurs catitulaires et d'un ou plusieurs candid	andidats				
	Sous-catégorie 4° Nombre de carte faveur d'un ou plusieurs candidats					
	C	CHIFFRE ELECTORAL	ب	:		
La liste	obtient :					
	Sous-catégorie 1° Nombre de carte votes en tête de liste	s avec des				
	Sous-catégorie 2° Nombre de carte votes en faveur d'un ou plusieurs catitulaires					
	Sous-catégorie 3° Nombre de carte votes en faveur d'un ou plusieurs ca titulaires et d'un ou plusieurs candie	andidats				
	Sous-catégorie 4° Nombre de carte faveur d'un ou plusieurs candidats					
	C	HIFFRE ELECTORAL	_	:		
		OTAL GENERAL: = cartes avec des votes v	valables)	)	<u></u>	

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des cartes avec des votes valables qui s'élève à ...... (...... cartes trouvées dans les urnes moins ...... cartes avec des votes blancs).

Fait	à,	16	20
1 an	α,	10	 40.

Le Secrétaire, Les assesseurs, Les témoins, Le Président,